



Motif rupture contrat pro différentes sur attestation pole emploi

Par **AMSese**, le **02/01/2015** à **13:10**

Bonjour,

Je m'interroge car j'ai signé, avec mon employeur un document stipulant une rupture anticipée du contrat pro d'un commun accord (c'était au départ de mon initiative). Aujourd'hui j'ai reçu mon attestation pole emploi et le motif de la rupture est rupture anticipée d'un CDD à l'initiative du salarié. Et rien d'autre, aucune info concernant la rupture d'un commun accord... On t il le droit? Sachant que j'ai signé un document indiquant que la rupture était d'un commun accord... Merci par avance pour votre réponse

A

Par **P.M.**, le **02/01/2015** à **13:30**

Bonjour,

Il ne s'agit pas de savoir si l'employeur a le droit ou pas mais qu'avec un tel motif de rupture vous ne serez pas indemnisé par Pôle Emploi et que cela ne correspond pas apparemment à la réalité puisque l'employeur aurait dû indiquer que la rupture est d'un commun accord...

Mais si vous dites qu'au départ c'était à votre initiative, cela crée la confusion alors qu'il vaudrait mieux dire que la demande émanait de vous...

Il faudrait donc demander à l'employeur de rectifier l'attestation...